



## Mariage avec une étrangère

Par **lopnah\_old**, le **05/11/2007** à **15:37**

bonjour, je suis un homme de 45 ans, divorcé depuis 12 ans, 1 enfant de 23 ans de cette union.

je souhaite me remarier avec une australienne avec qui j'ai également un enfant de 18 ans.

cet enfant de 18 ans je ne l'ai pas vu grandir, ni pu le reconnaître car sa maman a quitté la france avant la naissance.

deplus à cette époque je ne voulais pas de cet enfant et j'en avais informé sa maman en tout début de grossesse quand elle m'a mis au courant, mais elle a quand même décidé de le garder sans mon accord et de l'élever seul.

au moins de juillet 2007, je suis allé en australie afin de faire connaissance avec ce garçon que je n'avais jamais vu. suite à cette visite des liens se sont noués avec sa maman et nous avons décidé de nous marier.

voici ma question: ma future épouse va donc quitter l'australie pour me rejoindre en france afin de nous marier.

mais elle a de gros crédits à rembourser dans son pays sur une tres longue durée, je souhaiterai donc savoir si en me mariant avec elle, je deviens responsable de ces crédits et si c'est moi qui devrai payer les mensualités si elle ne peut pas les régler. car elle n'aura ni emploi ni revenu en france.

a l'avance merci de me conseiller